



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour les jeunes aidants scolarisés

Question écrite n° 24225

Texte de la question

Mme Florence Provendier interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la mise en œuvre des mesures de la stratégie de mobilisation et de soutien pour les jeunes aidants scolarisés. Ils sont invisibles et pourtant il est estimé qu'ils sont 1 par classe. Les jeunes aidants sont des enfants, des adolescents et des jeunes adultes en situation d'aidant au quotidien d'un proche parent malade en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Selon une enquête réalisée par Novartis et l'Ipsos en décembre 2017, 40 % des jeunes aidants ont moins de 20 ans et 68 % assurent cette aide en plus de leur scolarité. Cette même enquête révèle que cette aide a un impact conséquent sur la vie quotidienne du jeune. Si pour beaucoup d'entre eux cela est vécu comme une expérience positive de prise en maturité et en autonomie, il n'en demeure pas moins que le parcours de construction du jeune en demeure affecté, notamment sur le plan scolaire. En effet, 28 % d'entre eux déclarent avoir été absent au moins une fois durant les trois derniers mois pour s'occuper de ce proche. Face à ce constat, le 23 octobre 2019, le Premier ministre a présenté la stratégie de mobilisation et de soutien pour les aidants qui repose sur 6 priorités parmi lesquelles l'accompagnement des jeunes aidants. Cet accompagnement reposera sur une meilleure sensibilisation des personnels de l'éducation nationale et une possibilité d'aménagement des rythmes d'étude. Elle souhaiterait connaître la façon dont l'éducation nationale va mettre en œuvre les mesures annoncées.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Provendier](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24225

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2019](#), page 9702

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)